

Edito

Alors que nous espérions que l'amélioration de la pandémie nous laissait entrevoir un retour progressif vers une vie normale, voilà que les humeurs guerrières d'un seul homme ressuscitent des scènes de guerre sur le sol européen.

Pour ceux qui ont vécu la période précédant la seconde guerre mondiale ou qui ont lu les livres relatant les faits et les événements successifs qui ont conduit à la guerre de 1939-1945, nul doute que les discours, postures et actes de ces derniers jours font craindre à un embrasement.

Mes premières pensées vont vers les Ukrainiennes et Ukrainiens qui, avec un courage exemplaire, retardent l'issu que d'aucuns estimaient très rapide.

Dans les jours à venir des sollicitations d'aides et secours aux réfugiés vont émerger, si le Conseil répondra présent, j'invite tous les habitants à faire preuve d'humanité.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le premier Conseil Municipal de 2022 s'est tenu au foyer rural, dans le respect des règles sanitaires.

► Dans l'opération de rachat du matériel de goudronnage de la ComCom, une commune s'étant désistée, les communes acquéreuses ont décidé de contribuer en apportant chacune 400 € supplémentaires.

► L'état récapitulatif des indemnités 2021 du maire a été communiqué aux Conseillers, à quelques euros près (13,48 €) les indemnités sont équivalentes à la contribution spécifique versée par l'Etat.

► A l'initiative du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont (SMBVTA), une normalisation des panneaux d'information sur les sites de baignade a été entreprise sur les départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère.

Vu les subventions octroyées par le département et le SMBVTA, la participation de la commune s'élève à 136,90 € HT.

► Dans le cadre des Contrats Territoriaux négociés entre le Département et toutes les communes de Lozère, pour la période 2022-2025, le Conseil Municipal a délibéré pour déposer deux dossiers d'octroi de subventions, pour les projets suivants :

- Réfection voirie communale de Rousses pour un montant total de 30 000 €
- Construction d'un bâtiment communal (extension du garage communal) pour un montant de 80 000 €.

Deux prochaines réunions de concertations et d'arbitrages devraient permettre de déterminer le montant des subventions qui nous seront allouées par le Département. .



Clocher du village : enfin une solution !!!

D'aucuns s'étonnaient du silence assourdissant du clocher de la mairie. C'est qu'il nous a fallu moult recherches pour trouver l'entreprise qui pourrait réparer le fonctionnement du clocher sans avoir la désagréable impression de se faire rançonner (une entreprise ayant proposé de réaliser un devis payant de 800 €).

L'entreprise qui a fait l'inventaire des travaux de réfection du mécanisme (le boîtier électronique grillé et parafoudre à installer), nous a proposé un contrat de maintenance tant pour le clocher de la mairie que pour celui du temple qui présente lui aussi des défauts qu'il convient de réparer.

Gageons que pour Pâques, les 2 cloches de notre commune pourront nous gratifier d'un concert de bon aloi.

Le Conseil Municipal (suite)

► Suite au bornage effectué le 20 août 2021, sur le hameau de Massevaques, si la voirie communale a bien été délimitée, il restait à traiter un « délaissé » de voirie constitué d'un ancien abreuvoir, réalisé par la famille Laget il y a plusieurs dizaines d'années. Cet ouvrage n'entravant nullement la circulation et sa destruction ne présentant aucun intérêt pour la commune, il a été décidé de le céder pour jouissance et entretien au prix de 10 € le M2 à Me Sophie Laget, qui prendra à sa charge les frais d'acte et de géomètre.

► Le conseil a délibéré pour donner un avis favorable à la demande du Département concernant l'inscription du chemin de randonnée Rousses, Massevaques, Montcamp, Rousses aux :

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

► Le Conseil a pris une motion à l'adresse des pouvoirs publics relative aux conséquences de l'inflation sur les finances des collectivités locales.

En introduction du Conseil communautaire du 10 février 2022,

en présence de M le Sous-Préfet, la Gendarmerie Nationale est intervenue sur le thème : « *Les violences à l'égard des maires et des élus locaux...* ».

La recrudescence des violences verbales ou physiques a amené le Gouvernement et la représentation Nationale à mettre en place du dispositif national

« #PRESENTPOURLES ELUS »

Il a été présenté aux conseillers communautaires, il concerne l'ensemble des élus municipaux, départementaux...

Le Conseil Municipal (suite)

► Divers dossiers en instance ont été abordés, afin de les régler rapidement :

- La voirie de Cabrillac relevant des communes de Gatuzières et de Rousses, rendez-vous a été pris par les Maires pour envisager des travaux de réfection, à moyen terme.

- Il a été décidé de procéder à l'enregistrement par acte administratif de l'échange des parcelles A 1490 et A 1491, tel que défini par la SARL Boissonnade en 2014.

- La décision de créer une servitude de passage pour la famille Weima a été renouvelée. La mise en œuvre dépendant de la publication de l'acte de vente entre la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes et la commune de Rousses.

Modifications éclairage public

Deux améliorations ont été apportées :

- La pose d'une lanterne permettant d'éclairer le carrefour du temple mais aussi le chemin pédestre menant au Foyer Rural.
- Le déplacement de quelques mètres du lampadaire de la place du village afin d'éclairer l'accès à la salle hors sac et sécuriser les 2 passages menant depuis la place à la route départementale.

Le Conseil Municipal (suite)

► Les comptes rendus des séances du Conseil Communautaire du 10 février et du Conseil d'Exploitation du 24 février 2022 ont été faits (pour plus de détails se reporter à la publication du PV prochainement).

► Nous avons reçu trois courriers d'habitants de la commune nous indiquant leur souhait d'acquérir un terrain pour y construire leur résidence principale.

Le Conseil très attentif à toute demande d'habitants ou de personnes désireuses de s'installer à demeure sur la commune, va reprendre le dossier de création de trois ou quatre lots sur la parcelle récemment acquise auprès de la Com Com.

► Deux autres courriers ont été adressés à la Mairie pour signaler la problématique persistante de l'accès au GAEC de Montcamp.

Le Maire a rappelé tout d'abord que ce dossier ne peut pas être entièrement supporté financièrement par la commune. D'autre part, il convient de l'aborder dans sa globalité à savoir, la traversée su Prat Nouvel, le pont du Prat Nouvel mais aussi les aqueducs situés en haut de la route de Montcamp.

Il se propose de solliciter les services de l'Etat, le Conseil Départemental, le syndicat agricole des Jeunes Agriculteurs... pour inventorier toutes les solutions et leurs financements.

De l'importance des budgets annexes dans la gestion communale

La commune a employé 5 salariés en 2021 :
2 en CDI et 3 en CDD

Masse salariale brute : 45 508,59 €

Charges patronales : 18 275,29 €

Masse salariale totale : 63 408,88 €

Financements par les différents budgets :

- **Budget principal : 53,97 %**
- **Budget Via Ferrata : 20,75 %**
- **Budget Tapoul : 19,56 %**
- **Budget Eau et Assainissement de la Communauté de Communes : 5,90 %**